



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Wallonie fournira des masques à la population, via les communes

Depuis deux mois, les citoyens font face à la pandémie de Covid-19, en suivant les mesures édictées pour limiter sa propagation. Ce 24 avril, compte tenu des indicateurs encourageants et sur la base d'un avis du groupe d'experts chargé de l'*exit strategy* (GEES), le Conseil national de sécurité (CNS) a décidé de programmer un déconfinement graduel.

Objectif : un masque par citoyen !

Pour assurer le bon déroulement de cette stratégie de sortie de crise sanitaire, les autorités ont décidé de travailler ensemble dès cette première phase de déconfinement, pour procurer gratuitement à chaque citoyen, au moins une protection en tissu normé.

Dans ce contexte, qui n'a cessé de souligner le rôle central des pouvoirs publics, le Gouvernement wallon a décidé de fournir à chaque citoyen un masque répondant aux normes NBN*.

Une enveloppe de 7,3 millions d'euros a été dégagée à destination de l'ensemble des villes et communes wallonnes, pour financer l'achat de masques de protection normés, à concurrence d'1 masque par habitant et d'un montant forfaitaire de 2 euros par habitant.

La Région aux côtés des communes

Les villes et communes constituent le niveau de proximité par excellence et, à ce titre, beaucoup ont déjà fait preuve d'une remarquable capacité d'action dans le cadre de la lutte commune contre la pandémie.

Le Gouvernement wallon salue les initiatives proactives prises par certaines instances locales, isolément ou au sein de structures supra-communales, pour se procurer des masques à destination de leur population. C'est notamment le cas de Charleroi métropole, Liège métropole et en Wallonie picarde....

Toutes les communes ne seraient cependant pas encore couvertes par ces différentes initiatives.

Le ministre des Pouvoirs locaux entend y remédier. En collaboration avec l'Union des villes et des communes de Wallonie (UVCW), il recense les initiatives prises au niveau communal ou supra-communal afin de dresser un état des lieux des besoins encore à rencontrer.

Partenariats et marchés cadres pour faciliter l'opération

Pour faciliter l'achat des masques, le Gouvernement wallon encourage les communes à recourir aux marchés cadres mis en place au niveau supra-local ou intercommunal le plus proche.

Elles bénéficieront ainsi de différents outils (exemple de cahier de charge, appui juridique...) utiles à la mise en œuvre de la décision.

La gestion des commandes, le paiement et la distribution s'opéreront à l'échelon local, le mieux à même d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre.



Wallonie

Le Gouvernement

Le financement de l'opération, qu'elle ait été anticipée ou qu'elle soit mise en œuvre à la suite de la décision des autorités régionales, sera assuré par la Wallonie, dans les conditions précisées.

Pour le ministre des Pouvoirs locaux : « *Pour évoluer vers la sortie de crise sanitaire, tout en continuant de lutter collectivement et efficacement contre le Covid-19, le port du masque est l'une des conditions du déconfinement progressif. J'insiste sur le fait qu'il complète la mise en œuvre des gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est pas une protection suffisante s'il ne s'inscrit pas dans le cadre du respect des distances de sécurité et des mesures d'hygiène, mais son port est essentiel. Une nouvelle fois, face à ce défi, je tiens à saluer le bel élan de solidarité qui s'est manifesté en Wallonie en vue de confectionner un maximum de masques. Depuis les initiatives individuelles de couturières jusqu'aux opérations groupées lancées par certaines communes, je veux vraiment remercier tous ces acteurs de l'intérêt général qui œuvrent pour la sécurité de tous !* »

CONTACTS :

Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO

0495/74.97.40 – sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

Olivier Rubay | Porte-parole de Pierre-Yves DERMAGNE

0473/94.63.14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be